

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du LUNDI 23 DECEMBRE 2024 à 18 H 30
Salle polyvalente

Présents :

Mme BIGOT Angélique, Mme DATIN Claire, Mme DAVIS Fanny, Mme DESMONTS Hélène, M. ESNAULT Aurélien, M. FORGET Fabrice, M. HERNOT Christophe, M. MURIE André, Mme PAYEN Agnès.

Procuration(s) : Mme HOURDIN Céline a donné procuration à PAYEN Agnès, M. GONZALES Jean a donné procuration à M. HERNOT Christophe

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme HOURDIN Céline, M. GONZALES Jean

Secrétaire de séance : Mme DESMONTS Hélène

Président de séance : M. HERNOT Christophe

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 4 Décembre 2024

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 4 Décembre 2024

VOTE : adoptée à l'unanimité

2– DEVIS ACHAT D'UNE ARMOIRE FRIGORIFIQUE POUR LA SALLE POLYVALENTE – 2024-12-23-01

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que l'armoire frigorifique de la Salle Polyvalente est tombée en panne sans possibilité de réparation.

L'achat en urgence d'une nouvelle armoire frigorifique est nécessaire pour les locations de la Salle Polyvalente, la cantine scolaire et l'ACM.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

TM FROID	2 988.40 € H.T. (soit 3 586.08 € TTC)
FROID CUISSON	2 994.88 € H.T. (soit 3 593.86 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le devis de **TM FROID** d'un montant de 2 988.40 € (soit 3 586.08 € TTC).

Cette dépense fera l'objet d'une délibération ce jour, pour effectuer le transfert de crédits en investissement sur l'exercice 2024 par Décision Modificative.

VOTE : adoptée à l'unanimité

3– DECISION MODIFICATIVE N° 3-2024 – EXERCICE 2024 – TRANSFERT DE CREDITS EN INVESTISSEMENT – 2024-12-23-02

Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité, le devis TM FROID pour l'achat d'une nouvelle armoire frigorifique pour la Salle Polyvalente de Céaux, décide de voter le transfert de crédits en investissement par DECISION MODIFICATIVE N° 3-2024, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits	CHAP-article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
OP 29 – 231	3 700,00 €				
OP 13 - 2188		3 700,00 €			
TOTAL	3 700,00 €	3 700,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €			0,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 3-2024 pour le transfert de crédits en investissement sur l'Exercice 2024.

VOTE : adoptée à l'unanimité

4– AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL – AVENANT N° 1 APPLICABLE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025 POUR L'INSTRUCTION DES DECLARATIONS ET AUTORISATION DE PUBLICITE – 2024-12-23-03

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2024-02013 du 28 novembre 2024 du Comité Syndical du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel concernant l'approbation de la convention et de l'avenant relatifs à l'instruction des déclarations et autorisations de publicité pour nous accompagner dans l'instruction des déclarations et autorisation de publicité dont l'application a été prévue au 1^{er} Janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Céaux pour l'instruction et l'autorisation de publicité à partir du 1^{er} Janvier 2025
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Baie du Mont Saint-Michel.

VOTE : adoptée à l'unanimité

5- Question diverse

Enseigne P'TIT QUINQUIN-Retrait

La séance est levée à : 19H30

La Secrétaire de Séance,
DESMONTS Hélène

Le Maire,
Christophe HERNOT